



Monsieur le Maire,

Dans un monde de l'énergie en profonde évolution, les pouvoirs publics ont confié à Enedis la mission d'installer chez tous nos concitoyens des compteurs électriques communicants Linky.

Aujourd'hui, plus de 3 foyers français sur 4 sont déjà équipés et bénéficient des nouveaux services associés au compteur Linky.

Dans le cadre des missions de service public d'Enedis, le remplacement des anciens compteurs électriques par le nouveau compteur communicant se poursuit. La sécurité des clients et des techniciens d'intervention est une priorité d'Enedis : des mesures sanitaires spécifiques ont été mises en place pour protéger la santé de chacun. Nos équipes sont également à votre disposition pour vous apporter toutes les informations pratiques sur le nouveau compteur Linky.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution, **nécessaire pour réussir la transition énergétique** tout en garantissant un acheminement et une distribution de l'électricité de qualité pour tous. Enedis peut ainsi toujours mieux **vous accompagner dans votre politique énergétique** : maîtrise des consommations, production locale d'énergies renouvelables, développement de la mobilité électrique...

L'installation du compteur Linky permettra également à vos administrés d'**accéder à de nouveaux services** : des factures établies sur la consommation réelle, des interventions plus économiques réalisées à distance, l'accès à de nouvelles offres plus avantageuses proposées par les fournisseurs d'électricité et une meilleure maîtrise de l'énergie consommée. Ces services sont attendus : chaque mois, nous constatons que de plus en plus de clients demandent à en bénéficier.

Enedis enverra à vos administrés un courrier environ un mois avant l'installation du nouveau compteur. L'entreprise mandatée par Enedis les contactera dans un second temps. Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky ». Ses techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs d'électricité. L'intervention, qui dure en moyenne 30 minutes, est gratuite et ne modifie pas le contrat d'électricité.

Nos équipes vous remercient par avance pour **votre collaboration qui est indispensable** à la réussite de notre mission de service public.

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

- 
- Enedis : <https://www.enedis.fr/linky-compteur-communicant>
  - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) : [Linky apporte des bénéfices pour la transition énergétique et le consommateur](#)
  - Avis de l'Académie des Technologies : [Les compteurs communicants Linky](#)
  - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : [Quelles données sont transmises par les compteurs communicants ?](#)
  - Agence Nationale des Fréquences (ANFR) : [La maison connectée](#)